

L'INFO... du TARN-ET-GARONNE

Tarn-et-Garonne ▼

[Retour aux actualités](#)

POUR LES TEMPS DE LA REPUBLICAINE

TO TEM

A LA UNE :

Perchlorate d'ammonium : les communes concernées

le 15/10/2012 20h14

50 000 personnes sont visées par une restriction sur l'eau du robinet dans le Tarn-et-Garonne. Elle concerne les nourrissons de moins de 6 mois après la découverte de perchlorate d'ammonium. Ce produit d'origine industrielle est présent depuis cet été dans les eaux de la Garonne qui alimente neuf usines de distribution d'eau dans le sud du département. L'Agence Régionale de Santé déconseille aux parents d'utiliser l'eau du robinet pour la préparation des biberons.

Voici la liste des communes concernées :

Communes qui dépendent de l'usine de Rabanel (Grisolles) :

Aucamville, Bessens, Bressols (hors Lotissement Laplane desservi par le réseau de Montauban), Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Fronton (hors centre-ville), Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Monbéqui, Montbartier, Nohic, Orgueil, Pompignan, Savenes, Verdun-sur-Garonne (Verdun-sur-Garonne (quartier rive droite de la Garonne)).

Communes qui dépendent du Syndicat mixte de production d'Auvillar-Dunes-Donzac-Lavit :

Auvillar, Bardigues, Donzac, Dunes, Merles, Le Pin, Saint-Cirice, Saint-Loup, Saint-Michel, Sistels, Mansonville, Gramont, Asques, Balignac, Castéra-Bouzet, Gensac, Lachapelle, Lavit, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard-de-Lomagne, Saint-Jean-du-Bouzet, Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Communes qui dépendent du Syndicat Intercommunal de la région de Mas-Grenier :

Mas-Grenier, Saint Sardos, Belbeze, Comberouger, Montain, Bourret, Cordes-Tolosannes, Vigueron.

Sont également concernées : les communes de Castelsarrasin et de Montech.